

## Entretien

- ◆ Les nettoyer régulièrement
- ◆ Les sécher lorsqu'elles sont humides
- ◆ Ne plus les utiliser en cas de dégradations (semelle usée, embout détérioré...)

## Hygiène

- ◆ Une hygiène corporelle quotidienne limite les effets de la transpiration (mycoses...)
- ◆ Ne pas oublier le port de chaussettes
- ◆ En cas de transpiration importante il est recommandé :
  - d'utiliser alternativement 2 paires de chaussures de sécurité
  - d'utiliser des produits qui luttent contre le phénomène de transpiration (semelle, crème cutanée, spray...)

Sandrine JOBIN  
Conseillère en Hygiène et EPI\*

\*Equipements de Protection Individuelle

# Les chaussures de sécurité

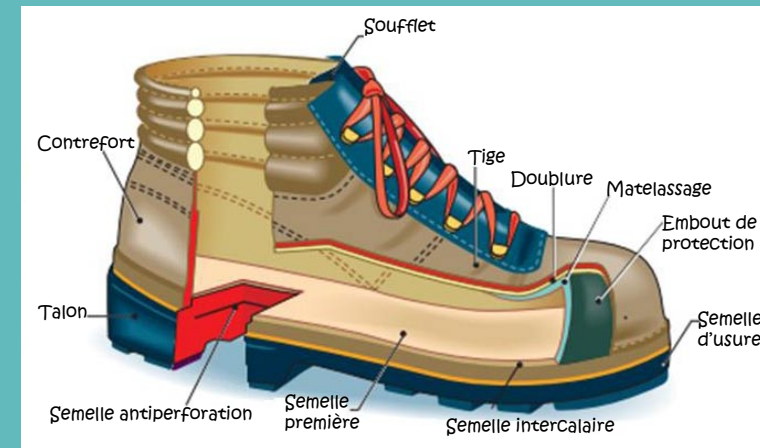


Image INRS

25 rue Carl Linné  
BP 90905  
49009 Angers CEDEX 01

Tél. : **02 41 47 92 92**

Fax : **02 41 68 17 16**

Décembre 2010

Réalisation de la plaquette par le  
SMIA S.JOBIN-N.MENARD

25 rue Carl Linné  
BP 90905  
49009 Angers CEDEX 01  
Tél. : 02 41 47 92 92  
Fax : 02 41 68 17 16

<http://smia.sante-travail.net>

## Définition

Chaussures comprenant des dispositifs permettant de protéger des blessures qui pourraient résulter d'accidents. Elles sont équipées d'embouts de sécurité destinés à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 J \* au minimum et contre l'écrasement.

\* 200 joules correspondent à 1 poids de 20 Kg tombant de 1m de haut.

Assurez-vous de choisir vos chaussures de sécurité en fonction des risques de votre activité !

## Types de risques à prévenir

- ◆ Risques mécaniques (chocs, écrasements, perforations, coupures...)
- ◆ Risques électriques (contacts électriques...)
- ◆ Risques liés à une action de déplacement (glissades, chutes...)
- ◆ Risques thermiques (froid, chaleur...)
- ◆ Risques chimiques (liquides corrosifs, hydrocarbures...)
- ...

## Norme

NF EN ISO 20345 : 2004  
Équipement de protection individuelle  
Chaussures de sécurité



## Catégories de chaussures de sécurité

Selon la norme EN ISO 20345 : 2004

S1	- arrière fermé, - propriétés antistatiques, - absorption d'énergie du talon
S2	comme S1, plus : - imperméabilité à l'eau
S3	comme S2, plus : - semelle antiperforation, - semelle à crampons

## Marquages et spécificités

- ◆ Marquage CE  
Les chaussures de sécurité doivent obligatoirement porter ce marquage qui atteste de la conformité de l'équipement.
- ◆ Marquage «Normalisé»  
Il fait référence à la norme appliquée.
- ◆ Spécificités
  - Catégories (S1-S2-S3...)
  - symboles (ex. : P pour la résistance de la semelle à la perforation...)

## Symboles spécifiques

E	Absorption d'énergie par le talon
P	Résistance à la perforation
C	Résistance électrique - Chaussures conductrices
A	Résistance électrique - Chaussures antistatiques
I	Résistance électrique - Chaussures isolantes
CR	Résistance de la tige à la coupure
HRO	Résistance de la semelle à la chaleur de contact
WR	Résistance à l'eau de la Chaussure entière
WRU	Résistance de la tige à la pénétration et l'absorption d'eau
HI	Semelle isolante contre la chaleur
CI	Semelle isolante contre le froid
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures
AN	Protection des malléoles